JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

Nro: LV.

NOVEMBRE 1789.

Dimanche 29.

Séance du Lundi 23.

LA loi concernant les recrues ayant passé, on a cherché les moyens d'empêcher la migration des paysans. En conséquence il a été statué, que les terres distantes de deux milles de la frontière seront exemptes d'enrôlemens; mais que leurs propriétaires payeront 2. florins pour chaque homme qu'ils devroient fournir par cantons. Les biens royaux & ecclésiastiques, situés dans ces limites, seront taxés à 4. florins; les hôpitaux & les ordres mendiants ont été exceptés, ainsi que les gentilshommes qui n'ont d'autres propriétés que leurs maisons & enclos, quoique plusieurs Nonces fussent d'avis qu'on pouvoit prendre des recrues parmi la noblesse: ils ont cité pour appuyer leur opinion, l'exemple des grecs & des romains, où les armées, taut de Cavallerie que d'infanterie, étoient composées en parti de nobles; d'autres fondés

ſur des privileges de la nobleſſe, ont ſoutenu que tout gentilhomme poſſedant des biens hereditaires, des redevances, ou ſeulement une maiſon, doit être libre de fournir des recrues ou de les payer en argent, ſans qu'on puiſſe jamais forcer aucun noble à s'enrôler; ce qui a été approuvé unanimement.

Mr. le Marechal de la Diète a proposé de terminer definitivement ces differentes questions, afin de pouvoir proceder le lendemain à l'etabliſſement des Commiſſions de guerre dans les Palatinats de la Couronne. Cet avis a éprouvé des oppoſitions; l'affaire exigeoit un plus mûre examen; Alors il a demandé permiſsion à la Chambre, de la remettre en déliberation le jour ſuivant, après avoir traité celle des Commiſsions pour celebrer plus dignement l'anniverſaire du Couronnement de S. M.

Séance du Mardi 24.

La Chambre après avoir complimenté S. M. ſur l'anniverſaire de ſon Couronnement, & lui avoir donné les temoignages de ſon reſpect & de ſon attachement, s'eſt occupé de l'etabliſsement des Commiſsions de guerre dans les Palatinats de la Couronne. Mr. le Marechal de la Diète en a lu le projet qui, outre la partie militaire, leur attribue la grande police, la confection des chemins, & le ſoin de debaraſſer les revières navigables des digues & moulins qui les obſtruent; ce qui a été adopté à l'unanimité. Ce jour heureux peut-être

regardé en Pologne, comme l'epoque du bon ordre dans l'interieur du pays; nous rendrons un compte plus detaillé de ce projet dans notre prochain numero. S. M. penetrée de la plus vive ſatisfaction, a prononcé ſur ce ſujet un discours avec cette eloquence douce & perſuaſive qui lui eſt ſi naturelle ; nous ne pouvons nous empêcher d'en rapporter ce paſsage intereſsant: " C'eſt donc après vingt
„ cinq ans d'un règne rempli de calamités ,
„ dont le pays n'a que trop reſsenti les mal-
„ heureux effets, que je vois renaitre par
„ les ſoins de Mr. le Marechal & des illuſtres
„ Etats l'ordre que des circonſtances affligeantes
„ avoient empeché d'etablir jusqu'a ce jour.
„ Ce grand evenement ne peut être attribué
„ qu'au zèle & à l'harmonie qui regnent dans
„ cette reſpectable aſsemblée. "

Le Prince Jabłonowſki, Caſtelan de Cracovie, a annoncé à la Chambre que la Deputation chargée d'examiner les moyens d'aſseoir l'impôt ſur la ville de Varsovie, avoit terminé ſon travail; & a demandé qu'on fit lecture du plan qu'elle propoſe rélativement à cet objet.

Séance du Jeudi 26.

A l'ouverture de la Séance, Mr. le Maréchal de la Diète a demandé qu'après qu'on auroit terminé l'etabliſsement des Commissions de guerre, on continua l'examen du projet de recrues commencé la veille, obſervant que la formation de l'armée étoit indispenſable pour aſsurer la tranquilité du pays.

Plusieurs Nonces ont proposé qu'on désigna les villes dans lesquelles on établiroit les Commissions de guerre, faisant rémarquer qu'il ne falloit pas trop les multiplier, vu la difficulté de trouver un nombre suffisant de sujets qui voulussent accépter de l'emploi dans les dittes Commissions.

On a ensuite demandé qu'il fut enjoint aux personnes qui ont été nommées aux Evêchés de Cracovie & de Luck, d'en prendre, incessamment, possession: mais cette motion à été renvoyé pour être remise en déliberation. On a aussi remis au lendemain le projet de recrutemens sur lequel on n'a rien décidé.

Mr. Małachowski, Palatin de Masovie, animé d'un zèle vraiment patriotique, vient d'offrir à la Republique quatre canons de fonte, & une donation perpetuelle hypothequée sur tous ses biens, de trente quintaux, par année, de bombes & de boulets, provenants du fer de ses forges.

Séance du Vendredi 27.

Sur un rapport venu des frontières de Lithuanie, annonçant de ce côte l'approche de quelques Régimens Russes, les Etats ont donné ordre à la Commission de guerre d'aprovisionner les troupes de la République qui sont dans cette Province; & à la Commission du Tresor, de la pourvoir des fonds qui lui sont nécessaires pour cet objet. Il paroit, toutefois, que ces précautions ne sont que pure prévoyance, puisque tout, jusqu'à présent, promet à la Republique une parfaite tranquilité.